

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

CANTON D'HAZEBROUCK

**Soirée DJ'S au parc WATINE organisée par la C.C.F.L le
dimanche 30 aout 2026 de 20h00 à 23h00****ARRETE REGLEMENTAIRE N°AR202600125 - 178 -****SOIRÉE DJ'S AU PARC WATINE ORGANISÉE PAR LA C.C.F.L LE
DIMANCHE 30 AOUT 2026 DE 20H00 À 23H00****VILLE D'ESTAIRES**

Nous le Maire de la ville d'ESTAIRES

Vu l'article L 2211-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et l'article L 511-1 du code de la sécurité intérieure,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles R1337-6, à R1337-10-1,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 mai 1996 relatif à la lutte contre le bruit,

Considérant qu'il convient de protéger la santé et la tranquillité publique lors de l'utilisation de matériel de sonorisation aux fins de diffusion de musique sur la voie publique et vu la demande de la C.C.F.L pour l'organisation d'une soirée DJ au parc Watine à ESTAIRES le dimanche 30 aout 2026 de 20h00 à 23h00

ARRETE**Article 1**

Pour la soirée DJ' S qui se déroulera dans le parc Watine à ESTAIRES, le dimanche 30 aout 2026, l'autorisation d'utiliser du matériel de sonorisation sur la voie publique est accordée aux organisateurs de 20h00 à 23h00. Au-delà de ces horaires, toute diffusion de musique amplifiée audible depuis le domaine public est à proscrire conformément aux règles en vigueur

Article 2

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune d'Estaires.

Article 3

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 4

Mme la Directrice Générale des Services de la Mairie, le Directeur des Services Techniques, Mme la responsable du service de la Police Municipale, le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché..

Fait à Estaires le 13/08/2026

Pour le Maire
Dorothée BERTRAND

